

Mairie de Saint-Cyr-l'École - Square de l'Hôtel--de-Ville - Tél. : 01 30 14 82 82

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h15

Jeudi : 13h00 - 20h00 (excepté en juillet et août : 13h00 - 19h00)

Samedi (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois hors vacances scolaires) : 9h00 - 11h00



SAINT-CYR-L'ÉCOLE

## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### PERSONNE MINEURE

#### INFORMATIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

#### CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La demande de **renouvellement** d'une CNI peut être faite **dans l'année précédant sa péremption** (sauf demande anticipée possible en cas de changement d'adresse ou d'état civil).

Tout mineur doit être présent lors du dépôt du dossier de demande de CNI ou de renouvellement de CNI.

Il doit être obligatoirement accompagné d'un de ses parents. **Le parent présent au moment du dépôt, devra être celui présent pour le retrait de la CNI.**

**Le mineur de moins de 12 ans n'a pas obligation de revenir pour le retrait de la CNI. Par contre, le mineur de plus de 12 ans doit également être présent pour le retrait.**

Aucune procuration pour retirer la CNI produite ne peut être faite.

#### DÉPÔT DU DOSSIER

#### POUR SAINT-CYR-L'ÉCOLE - SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

[www.saintcyr78.fr](http://www.saintcyr78.fr) > Prise de rendez-vous en ligne > CNI / Passeport

Un dossier peut être déposé auprès de toute commune de France équipée de Dispositif de Recueil – Renseignez-vous : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairiehabilitee>

**Vous devez vous présenter impérativement 5 minutes avant l'heure de votre rendez-vous, avec votre pré-demande imprimée, ou 15 minutes avant, si vous n'avez pas effectué de pré-demande en ligne. Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous.**

#### RETRAIT DE LA CNI

#### SANS RENDEZ-VOUS

Lorsque votre CNI est disponible en Mairie, vous recevez un SMS vous invitant à venir chercher votre titre ou vos titres à la mairie.

**Retrait dans les 3 mois qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, le document est automatiquement invalidé informatiquement.**

Le retrait des titres s'effectue le lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 10h à 12h et de 16h à 17h et le jeudi, de 13h à 15h. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous pour retirer vos titres.

## PIÈCES À PRÉSENTER

 Tous les documents doivent être présentés en format papier.

Aucune impression ne sera réalisée en Mairie.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUTE DEMANDE

<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pré-demande, <b>de moins de 1 an</b>, à remplir et imprimer sur le site <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a></li> <li><b>OU</b> Formulaire CERFA à compléter sur place au <b>stylo noir</b> et en <b>majuscule (Arriver 15 minutes avant l'heure du rendez-vous)</b></li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p>1 photo d'identité <b>de moins de 6 mois</b>, sur fond neutre (gris ou bleu) de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, sans sourire, bouche fermée, sans lunette, foulard, bijou ni accessoire visible dans les cheveux. <b>Non découpées au préalable.</b></p> <p><b>Attention, pour toute photo déjà présentée pour un précédent titre d'identité, le dossier sera rejeté.</b></p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>En cas de renouvellement :</b> Carte Nationale d'Identité actuelle de l'enfant mineur (<b>original</b>)</p> <p><b>Pour une 1<sup>ère</sup> demande :</b> Copie intégrale de l'<b>acte de naissance de moins de 3 mois</b> si la mairie de naissance n'a pas dématérialisé ses actes</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Pièce d'identité du représentant légal qui fait la demande pour l'enfant (<b>original</b>)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Justificatif de domicile <b>de moins de 1 an</b> au nom et prénom du représentant légal qui fait la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile</li> <li>Quittance de loyer d'un bailleur, avis d'impôt, assurance habitation</li> </ul> <p><b>Ne sont pas acceptées</b> les quittances de loyer manuscrites ni les attestations de contrat sans logo, ni les photos de factures, quittances...</p> <p><b>Facture imprimée sur internet admise.</b></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Timbre fiscal <b>de moins de 1 an</b> dématérialisé sur le site internet <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a> ou bureau de tabac :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gratuit pour les premières demandes ou renouvellement</li> <li>25€ en cas de perte ou de vol</li> </ul>

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES SELON VOTRE DEMANDE

<input type="checkbox"/>	<p>Copie intégrale de l'<b>acte de naissance de moins de 3 mois si la mairie de naissance n'a pas dématérialisé ses actes</b>, en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Première demande de carte d'identité</li> <li>Pièce d'identité périmée depuis plus de 5 ans</li> <li>Perte ou vol des pièces d'identités</li> <li>Erreur ou modification d'état civil</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p><b>En cas de parents pacsés ou en concubinage :</b></p> <p>Attestation manuscrite du parent non présent, autorisant l'établissement de la pièce d'identité, avec la photocopie de sa pièce d'identité.</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>En cas de divorce ou séparation des parents et de garde alternée :</b></p> <p>Jugement de divorce ou convention de séparation dans son intégralité (<b>original</b>) + justificatif de domicile des 2 parents + justificatif d'identité des 2 parents</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>En cas d'utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une autorisation écrite ainsi que la pièce d'identité de l'autre parent</li> <li>Si l'enfant a + de 13 ans : Son accord écrit</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Pour les personnes hébergées :</b></p> <p>Attestation manuscrite de l'hébergeant précisant qui est hébergé (père et/ou mère et/ou enfant(s)) + copie pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom et prénom de l'hébergeant</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> demande suite à naturalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pièce d'identité étrangère (<b>original + copie</b>)</li> <li>Acte de naissance de moins de 3 mois sur <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/">https://www.diplomatie.gouv.fr/</a></li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration de <b>perte</b> à remplir <b>en mairie lors du dépôt.</b></li> <li>Déclaration de <b>vol</b> à établir et signer par le <b>Commissariat.</b></li> </ul>